



**DELIBERATION n° Del.2025-III-63**  
**DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Avril 2025**

Commune de  
**Faverges-Seythenex**

**DATE DE LA CONVOCATION**

**Le 10 Avril 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

- en exercice : 33  
- présents : 21  
- représentés : 2  
- absents ou excusés : 10  
- votants : 23

Acte certifié exécutoire par le  
maire compte-tenu :

Du dépôt en  
Préfecture le  
**30 AVR. 2025**

De la publication le

**30 AVR. 2025**

**Convention d'autorisation de voirie et d'entretien - Route du Villaret / RD 12**

Rapporteur : Marc BRACHET, Adjoint au Maire

**PRESENTS** : Jacques DALEX, *Maire*,

Martine BRASSOUD, Claude GAILLARD, Christine DUMONT-THIOLLIERE, Georges VIGNIER, Martine BEAUMONT, Marc BRACHET, Brigitte BOISSON, Jean-Pierre PORTIER *Adjoints au maire*, Bernard PAJANI, Michel VOISIN, Liliane THORENS, Michèle TARDIVET-MERCIER, François HUSAK, Florence GONZALES, Gilles ANDREYON, Mohammed FAYEK, Julien PORTIER, Véronique BOUCHET, Christiane LECUYER, Dominique GOUSSARD, *Conseillers municipaux*

**ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :**

Madame Sophie FERNANDEZ a donné procuration à Monsieur Michel VOISIN  
Monsieur David DUNAND-CHATELLET a donné procuration à Madame Véronique BOUCHET

**ABSENTS** : Agnès BALLIEU, Jeannie TREMBLAY-GUETTET, Anne-Marie BERNARD, Julie DENAMBRIDE, Damien VACHERAND-DENAND, Yves CREPEL, Olivier TISSOT-DUPONT, Jean-Philippe MARTINET, Françoise KLEMENCIC, Virginie DUPONT

Dans le cadre de l'aménagement et de la sécurisation de la route du Villaret à l'intersection avec la RD 12, sur le territoire de Faverges-Seythenex, la Commune a sollicité le Conseil Départemental de la Haute-Savoie sur les dispositions techniques de ce projet.

En vertu de l'avis favorable rendu lors de la Commission Permanente en date du 17 février 2025, il convient d'établir une convention pour définir les modalités techniques et administratives liées à la réalisation de cet aménagement.

La convention a pour objet principal de préciser :

- Les caractéristiques de l'ouvrage à réaliser :
  - o La création d'un trottoir de 1,50 m de largeur, séparé de la chaussée par une bordure de type T2 basse ;
  - o La reprise de l'enrobé devant la bordure sur une largeur de 50 cm.
- Le coût prévisionnel des travaux : 688 447,22 € TTC ;
- La maîtrise d'ouvrage assurée par la Commune ;
- La répartition des charges d'entretien et d'exploitation entre la Commune et le Département lors de la mise en service.

**Ceci exposé et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

-  **APPROUVE** le contenu de la convention entre la Commune et le Département (jointe en annexe) qui définit les modalités techniques et administratives liées à l'aménagement et à la sécurisation de la route du Villaret à l'intersection avec la RD 12, sur le territoire de Faverges-Seythenex ;
-  **AUTORISE** le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,*

**Le Secrétaire de séance,  
Bernard PAJANI**



**Le Maire,  
Jacques DALEX**



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

**Delibération n° Del-2025-III-63 du 16 Avril 2025**